

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION MENSUELLE**

**DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DU MERCREDI 25 FEVRIER 2026 - 08H00**

**PARTI 1- VIE ENTREPRISE**

**Y TASSAN :**

**Point intéressement** : sujet discuté réunion DS. **Point sur les fortes chaleurs** : réunion CSSCT planifiée début mars. **Beauvais 4, au niveau des compteurs HS** : demande de Mr LOTHE qui sera étudiée début mars.

**Effectif production** : diverses remontées à l'issu du CSE avec l'arrivé des tracteurs C2/C3. Identification de 3 secteurs en difficulté. Chaîne 1, Chaîne 2 et Assemblage. Complément d'effectifs pour chacun de ces secteurs. 3 sur la chaîne 2, 1 sur la chaîne 1 et 1 renfort en post assemblage (montage des roues). Remerciements à l'ensemble des participants et des représentants du personnel. Lanceurs d'alerte, relais sur le mécontentement et acteurs. Equipe composé d'un représentant du personnel qui connaît le secteur et d'un GL pour les solutions à mettre en place. **Beauvais 3** : sujet étudié sur l'activité good-pack. Optimisation de l'activité. Elle est chronophage en termes de ressources et nous devons limiter l'impact sur la main d'œuvre de beauvais 3.

**1. Le CSE demande quand sera fait le marquage au sol des parkings et passages piétons du campus ?**

**Y. TASSAN** : Etude terminée pour la fin du mois de février. Aucun détail sur la réalisation.

**L. KLOZIK** : il est difficile de respecter un marquage lorsque celui-ci est inexistant ou quasiment invisible. Comment pouvons-nous respecter la signalisation ? le marquage ? le stationnement en marche arrière ?

**V. LEBRETON** : Aucun rapport si vous parlez du stationnement en marche arrière. La marche arrière est obligatoire et mise en place pour des raisons de sécurité. Cette règle est systématique sur quelques sites industriels

**S. OUMENANA** : il y a des sujets d'un point de vue sécurité, qui sont toujours en attente et qui sont plus importants que la démarche de se garer en marche arrière.

**L. KLOZIK** : Que se passera-t-il si le salarié ne se gare pas en marche arrière ?

**V. LEBRETON** : phase d'avertissement sous forme de rappel, ensuite si le salarié persiste dans un refus volontaire, nous passerons sur une non-application aux règles obligatoires en vigueur d'un point de vue sécurité. Il n'est pas obligatoire d'emprunter le parking de l'entreprise. Les salariés qui l'empruntent doivent respecter les règles. Dans le cas contraire il faut se garer ailleurs.

**D. LOTHE** : le parking appartient à l'entreprise lorsque cela vous arrange.

**2. Le CSE demande s'il est normal que le parking engineering soit déjà complet à 80% à 7h30 alors que le parking général a encore de la place disponible ?**

**V. LEBRETON** : Il n'y a pas de parking dédié à l'Engineering mais un parking général.

**O. REMY** : Le nouveau marquage donne l'impression d'avoir moins de places.

**3. Le CSE demande quelle est la règle pour pouvoir rentrer avec son véhicule sur le campus ?**

**V. LEBRETON** : Parking rouge : CDI (hors apprentis, stagiaires, intérimaires et prestataires d'études). Ceux qui rentrent travaillent au bâtiment administratif AGCO, à l'agrispace et au labo d'essais engineering AGCO/GIMA. A venir, zone de vitesse à 10 kms/h. Perte de l'intérêt de venir en véhicule. Politique de zéro voiture sur le site.

**A. BROSSARD** : qu'elle est la règle pour demander un accès ?

**V. LEBRETON** : formulaire à compléter et se renseigner auprès du HSE (M. BARDON /M. BAILLE)

**4. Le CSE demande si vous pouvez nous détailler le calendrier de mise en place des bornes de recharges électriques sur les parkings, les modalités d'accès pour les salariés, et la politique d'utilisation envisagée ?**

**V. LEBRETON :** une note est sortie rappelant la mise à disposition et le processus d'utilisation. Il faut s'abonner à la même société que nous pour avoir la tarification préférentielle. L'application est gratuite. Le temps est limité (2h30) avec des plages horaires. Utilisation abusive pour certains collaborateurs et nous ferons un rappel pour ceux qui ne respectent pas l'aspect collectif et bloque les plages pour l'ensemble des salariés.

**O. REMY :** Un salarié posté et qui n'a pas de place dès le matin, ne peut pas bénéficier de la borne sur l'ensemble de la journée.

**V. LEBRETON :** La première plage de recharge commence à la première pause.

**Y. TASSAN :** il s'agit de la mise en place d'un matériel dédié au collectif et nous ne pourrions pas satisfaire tous les cas de figures. Après nous pouvons toujours faire évoluer l'utilisation mais il faut un peu de recul à cela.

**5. Le CSE demande s'il est aussi envisagé de mettre des chargeurs pour les trottinettes et vélos électriques ?**

**V. LEBRETON :** cela n'est pas au programme.

**6. Le CSE demande un changement du micro-onde de la salle Guy Breton GL1 et 2 ?**

**V. LEBRETON :** le changement sera fait.

**7. Le CSE demande d'avoir du chauffage et de l'eau chaude dans les toilettes de chantier à la table 6axes ?**

**V. LEBRETON :** chiffrage fait et colossal, nous gardons des sanitaires d'appoints. Bâtiment qui tourne H24 et 7j/7.

**G. MERCIER :** je suis étonné car cela ne correspond absolument pas aux conditions d'hygiène et de sécurité. Aucun point d'eau en cas de brûlures ou de diverses projections. Il y a des containers aménagés qui existent et j'estime que lorsque l'on prône la sécurité et qu'il est demandé aux collaborateurs de s'investir ! Là rien n'est fait pour avoir de bonnes conditions de sécurité.

**Y. TASSAN :** Je note le point de la manière suivante : « Le CSE demande de reconsidérer une solution plus confortable avec point d'eau pour le personnel 6 axes ». je reviendrais vers vous.

**8. Le CSE demande qu'il soit ajouté à la dotation annuelle une veste polaire ?**

**Y. TASSAN :** Si vous le souhaitez on peut substituer les t-shirts ou autres pour remplacer par une veste polaire. Il s'agira d'un remplacement sous forme de rotation.

**9. Le CSE demande d'avoir des informations concernant le vol de vélo survenu en semaine 2 ?**

**V. LEBRETON :** vol d'un vélo électrique attaché d'un salarié GIMA. Chaîne coupée à la disquette. La personne était cagoulée et elle a eu accès au site car un salarié travaillant sur le site l'a laissé passer. Plainte déposée et enquête en cours. Situation préoccupante. Cours de réflexion sur un renfort de la protection des vélos sur le site.

**L. KLOZIK :** à quoi servent les caméras ?

**E. HEHN :** la personne n'était pas cagoulée lorsqu'elle est rentrée elle peut donc être identifiée !

**V. LEBRETON :** le sujet revient au GIMA. Je n'ai pas les réponses à toutes vos questions.

**10. Le CSE demande reste-t-il des places disponibles dans les cars, pour certains intérimaires ?**

**V. LEBRETON :** par principe non. Cependant, procédure d'exception en place pour autoriser avec dérogations temporaires pour les intérimaires et embauchés (ex : voiture en panne). C'est Mr TASSAN qui gère cela. Pour qu'un chauffeur contrôle une carte, il faut le payer. C'est une prime obligatoire de KEOLIS donner au chauffeur, qui est facturé directement à l'entreprise. Lors d'un contrôle le soir : Différence de personnes entre le matin et le soir. Des salariés mobilisent toute la semaine mais qui utilise la prestation de manière aléatoire. Les heures supplémentaires,

ne justifie pas à 100% ce constat. Contrôle des cartes aussi et des personnes qui prennent le car sans le macaron. Certains sont fortement embarrassés car ils utilisent le système frauduleusement.

**Y. TASSAN :** La prise en charge des intérimaires dans les transports est une situation que nous ne savons pas gérer à 100%. Car il est difficile de revenir sur des acceptations temporaires. Mieux vaut limiter l'utilisation des cars à des choses que nous pouvons tenir dans le temps. A cadence 50, il y aura saturation des lignes et sans compter le GIMA.

**11. Le CSE demande ce qu'il en est du contrôle des 5 minutes et des cartes, effectué par la direction ?**

**V. LEBRETON :** suite à une vérification de votre demande par un agent de sécurité, nous allons remettre la montée à 16h33. Une note sera faite.

**12. Le CSE demande une demande à la suite du sondage mené auprès des salariés qui utilisent les transports. Que fait-on ?**

**V. LEBRETON :** il s'agit d'un sondage des organisations syndicales donc la direction n'y répond pas.

**13. Le CSE demande qu'elle a été le retour de la réunion avec la direction et le groupe KEOLIS ?**

**V. LEBRETON :** La direction de la société KEOLIS a été reçu par la direction de l'entreprise. Remerciement pour les remontées effectuées sur le dysfonctionnement quotidien de la prestation. Cela permet pour le service achats d'avoir des éléments pour l'évaluation de nos prestataires. Il en a fait suite, par la séparation du chauffeur qui posait des difficultés dans sa manière de conduire, l'état du matériel avec une demande ferme sur la mise en place d'un plan d'actions pour l'entretien des cars. Les chauffeurs doivent aussi contrôler l'ensemble des fonctions du car avant de l'utiliser. Il manque de la maintenance préventive et KEOLIS doit rapidement y remédier. Nous avons aussi fait un rappel sur les horaires à respecter. Nous pouvons le solliciter sur le campus, mais en dehors, nous ne pouvons rien faire et c'est aux salariés de prendre leurs précautions.

**L. KLOZIK :** allez vous lancer un appel d'offre ?

**V. LEBRETON :** fin de contrat en fin d'année, mais à date je ne sais pas. Contrat géré par le département des achats en collaboration avec le département des Ressources Humaines. Directeur des achats. Mr KERNACKER présent lors de cette réunion. Fin du contrat en fin d'année. A date je ne sais pas. Lors de notre dernier appel d'offres, aucune entreprise ne voulait s'engager avec nous. Difficulté de recrutement.

**L. KLOZIK :** Si le plan d'actions ne fonctionne pas, il sera trop tard pour faire les appels d'offres.

**14. Le CSE demande combien d'intérimaires sont rentrés semaine 6 et d'être vigilants sur la charge de travail fourni ?**

**Y. TASSAN :** 5 intérimaires en semaine 6.

**15. Le CSE demande le coût pour la société de tous les transports urgents/ aériens pour le C2/C3 US.**

**Y. TASSAN :** Nous ne communiquerons pas les coûts car le sujet est basé uniquement sur le fait que nous devons faire ce tracteur. Stabilité sur le sujet d'ici la fin du trimestre.

**16. Le CSE demande comment est évalué la valeur de stock en logistique ?**

**Y. TASSAN :** Prix de la pièce X par la quantité = coût. On exprime en dollars avec un taux de conversion figé dans les budgets. Contrôle du taux de conversion figé dans les budgets.

**17. Le CSE demande comment est organisé le dispatche des camions qui viennent livrer sur le campus ?**

**V. LEBRETON :** nous verrons ce point lors d'un prochain C.S.E car nous n'avons pas le détail précis de votre demande par rapport à la formulation de votre question.

**18. Le CSE demande si les tracteurs stockés depuis plusieurs années sur la pelouse entre bvs3 et bvs4 présente un risque écologique ?**

**V. LEBRETON :** Tracteurs du marketing. Mr AUBRION référent de cette zone doit respecter un plan d'actions 5S extérieur. Vague de rangement faite. Au rebus, ce qui doit être jeté, et vendu ce qui peut l'être. Risque limité au niveau écologique. Les zones seront bien plus propres dans les semaines à venir.

**19. Le CSE demande si le stockage de pneus sur le parking BVS 3 fait l'objet d'une évaluation des risques, notamment en cas d'incendie avec les véhicules à proximité ?**

**V. LEBRETON :** stockage temporaire. Traitement au niveau logistique pour le reliquat. Il faut limiter les pneus à la quantité de stockage.

**20. Le CSE demande pour l'application ADP, de résoudre les problèmes de modification des données du module (en cas d'urgence et concernant les membres de la famille).**

**V. LEBRETON :** Mme LETELLIER indique qu'aucune problématique n'a été remontée. Beaucoup de choses peuvent se faire via MyRh et sans justificatif pour certaine. En revanche pour des changements de situation familiale le système en demande. Ex : mutuelle, naissance. Voir aussi le RIB. Double vérification avec le personnel des ressources humaines. Difficulté pour récupérer certains justificatifs de domiciles notamment pour les transports.

**21. Le CSE demande pour l'application E-temptation, une application sur l'anomalie 230 toujours cumulée en négatif ?**

**V. LEBRETON :** compteur horaires variables (+5/-5). Il se calcule en temps réel et tiens compte du futur. L'anomalie se déclenche une fois par semaine. L'anomalie n'est pas une donnée essentielle. L'importance est de suivre au quotidien du temps de travail. Les informations de la badgeuse sont les informations à retenir.

**22. Le CSE demande de rappeler précisément le processus à suivre pour l'envoi des arrêts maladie via le système AskHR, et nous indiquer les points de vigilance identifiés depuis son déploiement ?**

**V. LEBRETON :** j'informe rapidement par téléphone ma hiérarchie et je communique mon arrêt de travail dans les 48 heures. Envoi par la poste ou par mail. Par mail : envoi sur l'adresse mail AskHR. Contrôle effectué au moment du calcul de la paye.

**23. Le CSE demande pourquoi dans GROW tout est en anglais pour des collaborateurs non bilingues ?**

**V. LEBRETON :** système disponible en Français. Paramètres, Changer de langue, Basculer en Français.

**G. MERCIER :** nous parlons des commentaires et des objectifs en anglais pour des collaborateurs français. Nous reposerons la question le mois prochain.

**Y. TASSAN :** si l'ensemble de la hiérarchie est en local France, tout doit être en Français

**24. Le C.S.E demande comment est calculé la revalorisation d'un salarié qui vient d'être validé TL ?**

**Y. TASSAN :** fonction des grilles de salaires. Situation salariale des autres titulaires (fonction ancienneté âge et ancienneté dans la fonction) et on définit un salaire d'entrée. Validation de 2 TL au même moment avec des niveaux de rémunération sensiblement différents.

**A. BROSSARD :** qu'est-ce qui définit le max ?

**V. LEBRETON :** scope des rémunérations permettant de travailler sur une notion particulière. On regarde la catégorie donnée. Ex : liste des teams leaders. Notion de maxi, ne bloque pas sur une AI.

**25. Le CSE demande si le dispositif du rachat des RTT non-cadre est prolongé ?**

**V. LEBRETON :** oui. Tout le monde ne peut pas en bénéficier. Compte tenu des dates de fermeture (ex : décembre). Pour ceux qui veulent en racheter, il faut que l'information soit donnée avant le 15 décembre de chaque fin d'année.



<b>Point Marché</b>	Le marché reste compliqué. Difficulté sur la prise des commandes, exposition au marché turc et sur l'évolution du mixe depuis quelques mois. Répartition des tracteurs global série prend un poids important dans la prise des commandes (+4500 tracteurs). Pour cela la montée en cadence sera décalée. Point à revoir sur MAI /JUIN.
<b>Détails production</b>	C220 : 74, CD220TK :363, C321 TK : 21. Ce qui porte à 458 les Global S. CVT 734, S321 : 79, M121 : 227, M219 : 271, H222 : 147 soit 724 commandes CVT. Commandes GIMA C321Gima :490, S219 :241, S321 :147, M121 : 221, M219 :10.
<b>Interventions complémentaires :</b>	<p><b>D. LOTHE</b> : nous avons 350 tracteurs fabriqués en plus par rapport à nos ventes.</p> <p><b>O. DUSSART</b> : C'est pour cela qu'il n'y a pas de montée de cadence. Nous allons bien avoir une remontée et nous devons anticiper une montée de cadence. Surveillance au niveau des droits de douanes.</p> <p><b>C. MORILLON</b> : actualité du moment avec la condamnation des frais de douanes de 50% appliqués au Brésil qui sont considérés hors constitutionnels.</p>

## Point 2 – Stratégie d'Entreprise

**1. Le CSE demande Pour donner suite aux propos tenus par L. FELLI lors du Townhall du 28 janvier 2026 concernant la possibilité d'utiliser "trois fois plus de personnes pour le même coût" dans les Low Cost Countries, pouvez-vous nous préciser quelles sont les conséquences à venir sur les sujets opérationnels et organisationnels envisagés à Beauvais à court et moyen terme ?**

**C. MORILLON** : les conséquences sont déjà en place avec la réorganisation de l'année dernière. Nous travaillons avec l'Inde. Collaborateurs répartis de la manière suivante : 2 en CPM (vie courante produit), 1 en cabine, 1.5 en simulation, 4 en II validation, 1 en châssis et 2 en hydraulique. A venir 20 collaborateurs.

**A. BROSSARD** : Comment est retranscrit la charge pour nos équipes ?

**C. MORILLON** : Nous conservons la ligne de conduite présentée dans le PSE. Formation partenaire INFOSYS qui arrive en IT au mois d'avril. Nous parlons de renforts qui arrivent sur le site, sans changement de charge de travail. C'est l'implantation du plan discuté l'année dernière. Concentration sur la mise en place du plan et MF Transform et le développement des synergies. Ex : développement de la simulation à l'engineering.

**G. MERCIER** : Mais, il faut faire des modèles numériques pour faire de la simulation et les modèles numériques ont été retirés du site.

**C. MORILLON** : peut-être faire l'achat d'un système de simulation avec les modèles numériques. En tout cas, le sujet est ouvert pour récupérer du personnel et absorber la charge de travail que les Finlandais n'arrivent pas à absorber. Il faut sécuriser le site de Beauvais.

**F. CARDOT** : nous nous sommes séparés de certains collaborateurs pour remettre d'autres personnes sous contrats Français. Où est l'économie ?

**C. MORILLON** : les salaires ainsi que les activités ne sont pas les mêmes (AGCO / INFOSYS).

**F. CARDOT** : ainsi que les compétences

**2. Le CSE demande de nous présenter les indicateurs de performance (KPI) du système AskHR, ainsi que les enseignements tirés de leur analyse et quelles actions correctives sont prévues pour répondre aux difficultés exprimées par les salariés (lenteur, complexité du système, temps passé plus important qu'auparavant) ?**

**C. MORILLON** : nouveau mode de communication entreprise et fonctionnement des RH. 2 niveaux de mise en place. Expert Français ou Polonais. Cela devait bien se passer et ce n'est pas le cas. Nous avons fait la partie technique. Nous avons sorti le système au complet comme cela nous a été demandé. Paye et opération groupe 1 et groupe 2 et responsable RH groupe 3. Cependant l'ensemble des groupes n'a pas été ouvert à tous les niveaux. Donc les tickets

restaient bloqués. Une bonne partie à été rattrapé par nos équipes. Suivi 2 fois par semaine. Nous avons exprimé notre mécontentement. Le groupe a signé un package avec la possibilité d'augmenter les ressources sans coût supplémentaire. Nous avons signé et payé pour une charge. Il n'est pas normal, d'avoir 3-4 personnes d'INFOSYS pour 1 personne Rh et que le travail ne soit pas fait dans les temps et d'accumuler du retard depuis le mois de décembre. De ce fait, mise en place d'un groupe de travail avec nos équipes pour les former. Je ne veux pas que le service RH soit défaillant.

**3. Le CSE demande comment la direction évalue-t-elle aujourd'hui les risques psychosociaux liés au PSE et à la réorganisation Re-imagine, et quelles actions sont déployées ou prévues pour les prévenir et les traiter ?**

**C. MORILLON :** cellule d'accompagnement OASYS en place avec lequel nous avons de bonnes relations. Nous comptons sur nos managers et nos collaborateurs pour nous informer. Personne ne peut détecter ou imaginer jusqu'où les risques psychosociaux peuvent amener. Il faut travailler sur une communication et remettre le sujet sur la table pour mieux communiquer. Les premiers détecteurs sont les collègues ensuite les managers. Sur les moyens, assistante psychologue interne, externe. Le système de détection est très important.

**D. BOULNOIS :** besoin réel de faire un point avec les supports externes (OASYS) pour les salariés qui ne sont plus présents sur le site.

**V. LEBRETON :** la commission est toujours en action. Il y a une traçabilité et un suivi dans les limites de ce que les personnes ont le droit de faire. Dans certains cas nous sommes en alerte lorsqu'une personne ne répond pas depuis un certain temps aux sollicitations.

**A. BROSSARD :** il y a une charge de travail et une charge mentale aussi pour ceux qui sont restés et cela dans beaucoup de services. L'activité est soutenue pour les permanents, en plus des supports que les salariés doivent avoir avec les intervenants comme avec l'Inde.

**M. MARCHAND :** les premiers dans les sillons sont les permanents sur site. Il ne faudrait pas qu'ils soient aussi impactés par les risques psychosociaux. Soyez réellement attentifs et vigilants aux alertes

**C. MORILLON :** je vais traiter le sujet sur une communication plus pointu

**M. MARCHAND :** nous avons l'impression que le projet re-imagine, nous a coupé du contact humain avec les RH. Nous n'avons plus personne en ligne. Il faut se renseigner auprès de AskHr

**C. MORILLON :** nous avons des activités en effet qui doivent être gérées par AskHr mais pour d'autres, les bureaux sont toujours ouverts et nous ne voulons pas couper les relations humaines.

**4. Le CSE demande Quelle est la ligne de conduite télétravail Beauvais pour 2026 suite aux annonces de monsieur HANSOTIA lors de la global leadership call du 6 février 2026 ?**

**L. KLOZIK :** il y a la vision du groupe et la vision des jeunes qui regardent la possibilité de faire du télétravail dans les offres d'emplois. Des ingénieurs peuvent refuser de venir sur AGCO, car il n'y a pas de télétravail.

**V. LEBRETON :** ce n'est pas que chez AGCO. Les entreprises font le constat et s'inscrivent dans une dynamique internationale.

**C. MORILLON :** je ne vais pas revoir l'accord d'ici la fin de l'année. Cependant il faut communiquer avec les managers et revoir les bonnes conditions de positionnement des journées de télétravail.

**5. Le CSE demande un retour détaillé de VOICES pour tous secteurs ?**

**V. LEBRETON :** Présentation faite dans certain département. Plan d'actions quasiment finalisé. Pour Manufacturing opérateur : livraison d'un livret et préparation d'une communication. Arrêt des chaines 10 minutes pour faire un retour aux équipes.

**M. MARCHAND** : c'est quoi efficacité du manager ?

**C. MORILLON** : partager la vision entreprise, accompagner et soutenir son équipe de son équipe.

**6. Le CSE demande d'expliquer comment est assurée l'homogénéité du recalibrage (calibration meeting) des évaluations dans le cadre des Entretiens Annuels de Progrès, notamment au niveau mondial, et comment la direction s'assure que le système reste équitable entre pays (directives d'éviter les notes supérieures à 3) ?**

**C. MORILLON** : manager fait une pré évaluation dans le système. Diverses courbes dans les entreprises. 10-20% avec une des salariés qui font le travail demandé et d'autres avec 70% qui font plus que le travail demandé. Trop de décalage avec les « tops talents ». Les 4 étoiles sont pour les tâches additionnelles au poste de travail en lui-même. Il faut une définition commune et un bon équilibre.

**A. BROSSARD** : est-ce que la notation et les explications avec les étoiles justement entre 3 et 4 ont bien été communiquée auprès des collaborateurs ?

**C. MORILLON** : pour les managers oui, mais je ne pense pas auprès des collaborateurs.

**7. Le CSE demande de présenter la démarche prévue pour la mise en œuvre de la Global Job Architecture en France, et en particulier le calendrier de cotation des postes ainsi que les modalités de discussion entre managers et salariés ? Comment l'entreprise s'assure-t-elle que les cotations établies dans les pays sans instances représentatives ne créent pas de déséquilibres ou surcote par rapport aux postes situés à Beauvais ? Quels sont les managers impliqués dans la démarche (Local ou/et global)**

**C. MORILLON** : méthode utilisée par le groupe. Les critères sont différents notamment pour beauvais ce qui complique l'harmonisation. Fonctionnement : je prends la convention collective de la métallurgie que je place devant chaque nom dans la global job architecture. Ce qui me permet de construire une grille de correspondance. Elle sera partagée en C.S.E prochainement. Elle permet de rentrer toutes les classifications dans la global job architecture. J'ai déjà des différences avec les éléments faits par le GLOBAL. Je suis donc dans l'étape de transposition de la convention collective métallurgie dans la Global Job Architecture. Ensuite c'est un contrôle de coordination au niveau international. Situation compliquée pour les P3 avec les Indiens (côté manufacturing).

**8. Le CSE demande ou en est la mise à jour des FDE avec les postes réellement occupés ?**

**V. LEBRETON** : au niveau du Bureau d'étude tout est fait.

**G. MERCIER** : il y a des FDE qui ne sont pas à jour avec des postes de l'engineering.

**9. Le CSE demande une présentation de velocity le logiciel de cotation pour l'ergonomie des postes ?**

**D. AGAR** : déploiement de l'outils de cotation VELOCITY sur le site de Beauvais en collaboration avec Mr Y. Mbina

**Contexte** : depuis plusieurs années, l'outil de cotation en place était sous format papier et une mise à disposition d'un outil GLOBAL AGCO en 2023. La première cotation avec Vélocity a été réalisée sur 3 tops identifiés au niveau ergonomie sur la ligne principale. Entre 2024 et 2025, utilisation de Vélocity pour les NPI (C321/H222). Sur 2026, lancement de la cotation pour tous les postes de travail. Points d'actions sur le système Velocity en 2025 : définir et construire la structure de l'usine Beauvais dans vélocity, formation d'une équipe de super user beauvais, création d'une cartographie par poste de travail (workstation) basé sur l'outil historique papier, lancer les cotations de chaque poste de travail avec Vélocity (chaîne 1+2 faits, 153Ws done). Arborescence du système pour l'usine de beauvais. Site ► chaîne principale ► poste de travail ► Nombre de postes de travail :375. La Formation dure 2heures (1h théorique et 1 h pratique). 29 personnes formées (21 méthodes, 5 production, 3 autres départements). Pour l'engineering, Velocity est utilisable pour l'ergonomie des clients en position de conduite. Le déploiement est en cours sur les différentes lignes. Code couleur (vert, orange et rouge). Objectif 2026 : finaliser les cotations de beauvais 2,3 et 4. Assurer la cotation du projet S225 SOP (avril

2026). Assurer la cotation du projet M124 SOP (première période 2027). Définir et organiser la stratégie de traitement des améliorations identifiées.

**L. KLOZIK** : comment gérez-vous les indicateurs rouges ?

**D. AGAR** : analyse de la cartographie et traitement du sujet. Nous connaissons les postes prioritaires. Notamment pour les problèmes musculosquelettiques.

**O. REMY** : la fréquence des opérations est-elle prise en compte ?

**Y. MBINA** : c'est l'identification de la criticité à l'instant T

**L. SORRANT** : avez-vous déjà identifié des criticités sur les postes étudiés ?

**D. AGARD** : oui, environ 40 postes identifiés en rouge.

**L. KLOZIK** : avez-vous déjà travaillé sur l'amélioration ergonomique pour ces postes ?

**D. AGARD** : certainement choses peuvent se mettre en place facilement.

**Y. TASSAN** : exemple : mise en place des rotations.

**O. REMY** : comment la vidéo et la cotation sont enregistrées sur la manipulation ? Car il y a plusieurs actions sur l'ensemble du poste. Un poste de travail peut contenir plusieurs actions et être tenu par 1 salarié.

**D. AGARD** : il s'agit de process de cotations à adapter dans l'évolution de VELOCITY. Car l'objectif est de coter un poste de travail et chaque poste de travail.

**O. DUSSART** : ambition d'avoir une cotation pour chaque poste, même si pour certain cela risque d'être compliqué.

**10. Le CSE demande par suite du problème de fiabilité rencontre sur la transmission 10PS sur les P1A et P1B des projets M1-24 S3-26 quelles sont les actions mises en place, afin d'éviter le même fiasco que les transmissions NEO-B ?**

**O. DUSSART** : contrôle du design et la validation de la transmission se trouve à Suolathi. Décision de dissocier le démarrage par rapport à la transmission CVT. Le marché MF a des attentes sur la CVT. Nous avons poussé pour que le démarrage de la boîte ts10 pour les tracteurs Massey se fasse avec un décalage par rapport à Suolathi. Le but étant de dériver 95% du produit que l'on récupère un produit mature. Nous prendrons les précautions nécessaires. Il faut décaler les deux lancements et Massey commencera en deuxième. Volonté de partir sur 12 mois de décalage.

**L. SORRANT** : valtra nous avait lâché pour NEO, il ne faut pas hésiter à faire la même chose si besoin de notre côté ?

**11. Le CSE demande si on pourrait disposer d'une imprimante couleur dans le local CSSCT ?**

**V. LEBRETON** : oui, à condition que l'ensemble des consommables soit pris en charge par le C.S.E.

**12. Information du C.S.E sur la mise en place des smart Hands Infosys au département informatique conformément aux dispositions du PSE.**

**C. MORILLON** : étape 2 du plan informatique, externaliser les activités à faible valeur ajoutée. Réussi dans la négociation à sauver des postes sur l'IT. Postes dédiés au support infrastructures manufacturing. Les nouvelles nominations des postes vont arriver comme demandé. Support infosys qui va arriver pour les postes hors structures manufacturing.

**V. LEBRETON** : les équipes sont informées. Elles ont participé aux réunions de mise en place progressives des smart hands physiques. Travail collaboratif et participatif.

**13. Point C.S.E**

**L. KLOZIK** : « Le CSE demande un vote des élus sur la question suivante » :

- Que toutes les questions posées lors de la préparation du CSE soient paraphées par le nom de l'organisation syndicale ?

**V. LEBRETON** : ce point doit être discuté en réunion préparatoire. Cela aura des conséquences sur la transmission des questions et peut modifier la manière de transmettre la convocation de l'ordre du jour pour la direction. Pour la direction, peu importe qui pose la question.

**D. LOTHE** : Une organisation syndicale n'est pas forcément d'accord avec une question posée par une autre organisation syndicale et dans l'ordre du jour il est noté : le C.S.E demande.

**L. KLOZIK** : c'est l'instance du C.S.E qui pose la question. Il n'y a aucune modification des questions. Elles sont retranscrites à l'identique. Quoi qu'il en soit au niveau de C.S.E nous savons qui a posé la question, car j'imprime vos mails avec chaque question et par organisation.

**V. LEBRETON** : la direction n'est pas d'accord pour indiquer l'organisation syndicale après chaque question. L'ordre du jour émane de l'instance du C.S.E. validé par le secrétaire du C.S.E et le président du C.S.E. La direction demande qui a posé la question, dans le sens où il est difficile d'interpréter ou de comprendre votre question quelque fois, alors nous avons besoin de plus de détails pour y répondre.

**L. KLOZIK** : les comptes rendus à valider : validation par l'ensemble des élus C.S.E.

- Validations C-R CSE « Novembre/Décembre 25 et Janvier 26 »
- Validations C-R CSE « Présentation compte CSE 24/Election CSE 25 »

Les deux points ci-dessous sont à titre d'information et de présentation en C.S.E. car la validation a été faite par mail auprès des organisations syndicales afin de permettre aux assistantes administratives de travailler de suite et de lancer rapidement les communications à l'ensemble des salariés. Points : COLONIES/SEJOURS enfants Eté 2026 et Locations Linéaires Eté 2026

✓ **COLONIES/SEJOURS ETE 2026**

Suite à la réunion de la commission du 9 février 2026 : choix des destinations -

**PLANETE AVENTURE :**

- Cap océan Arcachon - 6/12 ans « du 06 au 17 juillet 2026 - 12 jours – prix : 1 418€
- Du puy du fou au Futuroscope - 6/12 ans « du 20 au 29 juillet 2026 – 10 jrs – prix : 1 313€
- Direction la Costa Dorada (ESPAGNE) - 14/17 ans « du 06 au 17 juillet 2026 – 12 jrs – prix : 1 374€
- Evasion Verdon (GORGE du VVERDON) -14/17 ans « du 17 au 28 juillet 2026 – 12 jrs – prix : 1 439€

**ACTION SÉJOURS :**

- La montagne dans tous ses états (2 ALPES) -10/16 ans « du 05 au 11 juillet 2026 - 7 jrs - prix : 1 025€
- Petit Fermier (ORNE) - 6/11 ans « du 06 au 10 juillet 2026 – 5 jrs – prix : 700€

✓ **LOCATIONS LINEAIRES ETE 2026**

**ODALYS :**

- ORLLIERE/EYRIEUX (Mas de Champel) Dép: 07 : (M-home T3/6 pers) Total = 7 932 € le linéaire
- LA LONDE LES MAURES (Les Océanides) Dép: 83 : (Appt T3/6 pers) Total = 15 557 € le linéaire
- LA PLAGNE (Front de neige) Dép: 73 : (Appt T3/6 pers) Total = 4 794 € le linéaire

**SUNÉLIA :**

- ST JEAN-DE-MONTS (Les places dorée) Dép: 85 : (M-home T3/6 pers) Total = 9 500€ le linéaire

**GOELIA :**

- BLONVILLE/MER (Le victoria) Dép :14 : (Maison T3/6 pers) Total = 8 164 € le linéaire.
- ARES (Bassin d'arcachon) Dép: 33 : (Maison T3/6 pers) Total = 9 200 € le linéaire.

- PARTICIPATION CSE : 28 000€
  - ESTIMATION : 55 147 € / 2 = 27 573,50 €
- ✓ **INFO C.S.E.** Mme HEBERT Isabelle a intégré officiellement le CSE au 1er février 2026 en tant qu'assistante administrative.

« Son poste consiste à effectuer les tâches suivantes » :

- Comptabilité complète du CSE.
- Certaines activités d'œuvres sociale.
- Vente et relationnelle salariés.

« Bienvenue dans l'équipe »

### **Règles de fonctionnement sur l'attribution de la carte cadeau enfant (Noel)**

**V. LEBRETON** : la direction vous fait passer très clairement le message suivant : vous devez impérativement traiter les critères d'attributions de la carte cadeau pour Noël. Ce n'est pas à la direction de traiter ce point. Il est vraiment nécessaire d'en parler et que vous preniez une décision. Nous devons vous amener cette question pour que les difficultés rencontrées fin 2025 ne se reproduisent pas sur 2026

**L. KLOZIK** : selon les discussions déjà faites et les mails apportés au C.S.E, nous sommes dans l'attente d'un retour de l'URSSAF. Nous devons nous mettre dans la réglementation. Il y a eu des pratiques depuis des années au niveau du C.S.E, mais le C.S.E se mettra dans la réglementation dès le retour de l'URSSAF.

**C. MORILLON** : il faut garder à l'esprit de proposer et d'appliquer une règle pour tout le monde et de la même manière.

**O. REMY** : avez-vous contacter l'URSSAF pour la carte cadeau ?

**L. KLOZIK** : c'est vous qui deviez contacter l'URSSAF. Donc, on attend la réponse. Au niveau du C.S.E et depuis tous les contrôles, nous n'avons jamais eu d'écrit par l'URSSAF que c'est le livret de famille et non les avis d'imposition. De ce fait nous avons toujours utilisé le fonctionnement actuel. Cette année, des soucis nous ont été remontés.

**D. LOTHE** : nous avons envoyé un message à Mr KRUMBANK mais il n'a répondu qu'à la moitié des questions

**O REMY** : nous n'avons jamais dit que nous allions faire les démarches au niveau de l'URSSAF !

**L KLOZIK** : nous avons réceptionné un mail de Clément à ce sujet qu'il va contacter l'URSSAF.

**O REMY** : c'est un mail de Clément ou de l'organisation UNSA ?

**L. KLOZIK** : c'est un mail de Clément et il fait partie de votre organisation. A date, je n'ai pas de retour de Clément.

**O. REMY** : cela n'a rien à voir avec l'organisation UNSA. Nous on pose la question dans l'esprit : chaque salarié de l'entreprise doit avoir la carte cadeau de son enfant, même si les deux parents travaillent dans l'entreprise qu'ils soient en couple ou séparés.

**V. LEBRETON** : vous êtes conscients que l'utilisation du livret de famille, va exclure tous les enfants de familles recomposées. Aucun enfant de famille recomposée dans la fiche du salarié, ne pourra prétendre à une subvention du C.S.E sur l'ensemble des activités du C.S.E ainsi que la carte cadeau.

**L. KLOZIK** : au niveau de l'URSSAF moins on demande d'informations mieux on se porte. Dans les familles recomposées, il ne s'agira plus des ayants droits du salarié, car ils ne sont pas sur le livret de famille du salarié. Il faut bien comprendre que si on fait passer le livret de famille, il sera applicable pour l'ensemble des prestations du C.S.E. de manière obligatoire.

**V. LEBRETON** : à partir du moment où vous posez une question écrite, vous aurez une réponse de manière écrite également et il faudra s'y soumettre et l'appliquer.

**L. PIRARD** : est-ce qu'il y a eu un travail de fait sur les listings qui ne sont jamais à jour au moment de la distribution des cartes cadeaux ?

**L.KLOZIK** : le C.S.E se conformise aux informations des ressources humaines. Nous demandons une mise à jour un mois avant la distribution auprès des RH.

**D.LOTHE** : on m'a parlé d'une facture Eurest (Mr DUVAL), pour 16 repas de St VALENTIN- 159 € pour le C.S.E AGCO et je souhaite savoir à quoi cela correspond. Il me l'a donné avant-hier.

**L. KLOZIK** : montre-moi ton document. Je reviendrais auprès de vous pour les explications, car je n'ai pas connaissance de cette facture. Je t'invite à revenir me voir cette après-midi. En tout cas, je ne suis pas allé manger 16 repas de St VALENTIN si c'était plus ou moins ton interrogation.

**D LOTHE** : on peut se poser des questions sur la facture.

**Fin de réunion : 13h30**

**L. KLOZIK**

**Secrétaire du C.S.E AGCO**